

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THORIGNY SUR MARNE

Nombre de Membres composant le Conseil : 29
 Présents : 24
 Représentés : 3
 Absents excusés : 2

ANNEE : 2011

CONSEIL n° 11

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le quinze décembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de Thorigny sur Marne, légalement convoqué le neuf décembre deux mil onze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUILLEMET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur GUILLEMET	Monsieur BLANC
Madame ROLLAND	Madame DAVAUT
Mademoiselle TORCHE	Madame BEAULIER
Monsieur MADRANGES	Madame QUENEY
Monsieur DUMONT	Monsieur GRUSZKA
Monsieur DA SILVA	Monsieur SAKALOFF
Monsieur FRENOD	Madame GAULIER
Monsieur BOYER	Monsieur LASSERET
Madame ROUBAUD	Madame CASTELL-VISSE
Madame DEDIEU	Monsieur DURCA
Monsieur GILLOT	Monsieur WAGUET
Madame MARCHON	
Mlle DESPRES	

ETAIENT REPRESENTES :

Madame NOYELLE par Madame ROLLAND
 Monsieur SALKOWSKY par Monsieur BLANC
 Madame CONAN par Monsieur DA SILVA

ETAIENT ABSENTS :

Madame BURETTE
 Monsieur JEANVILLE

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
 Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Madame CASTELL-VISSE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

OBJET : INTERCOMMUNALITE - DELIBERATION DONNANT SON ACCORD A LA CREATION D'UN PERIMETRE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PERIURBAINS (PPEANP) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE THORIGNY SUR MARNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 143.1 à L 143.6, R 143.1 et R 143.2,

VU le projet de PPEANP proposé par le Département de Seine et Marne par courrier en date du 2 décembre 2011 faisant suite à la validation du périmètre et des orientations du programme d'action par le comité de pilotage du projet réuni le 29 septembre 2011,

Après avoir pris connaissance :

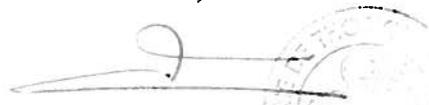
- de la note méthodologique présentant les objectifs de la création d'un PPEANP sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,
- des plans de délimitation et de situation du périmètre
- de la liste des parcelles communales incluses dans le périmètre

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE,**

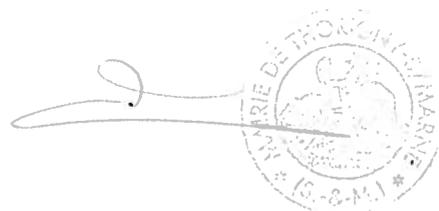
ARTICLE 1^{er} : DONNE son accord à la création d'un Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) par le Département de Seine et Marne et au projet de programme d'actions, établi sur les parcelles de la commune de THORIGNY SUR MARNE listées en annexe de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRESENTS SIGNE APRES LECTURE

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 22/12/ 2011 et de la publication le 20/12/ 2011 en vertu des Lois des 2 mars et 22 juillet 1982
Le Maire,



Dossier suivi par : Diane BERARDOZZI
 N/Réf. : DEE/SDEA/SAAFF/DB/JS/435/11
 Elise : D11-017548-DEE



Mairie de THORIGNY S/MARNE		Atrib	Intor
M. Le Maire			
Adjoint			
S. Général			
S. Adm./Police			
Secrétariat Gi			
S. Person.			
S. Compta			
S. Communi.			
S. Techn.			
S. Urba.		α	
S. Social			
Biblioth./Moustier			
Assurances			
Régisseur			
Crèche			
Scolaire			
C. Loisirs			
S. Entretien			

Monsieur Thibaud GUILLEMET
 Maire de Thorigny-sur-Marne
 1 rue Gambetta
 77400 THORIGNY-SUR-MARNE

Melun, le 02 DEC. 2011

Monsieur le Maire,

cher Thibaud,

Le projet de création d'un Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP), mené conjointement par la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire, l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France et le Conseil général de Seine-et-Marne a été validé par le comité de pilotage du 29 septembre dernier lors duquel vous étiez représenté.

Ce comité a marqué la fin de la première phase du projet, au cours de laquelle le bureau d'étude SAFER/Biotopie a mené l'analyse des espaces ouverts de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire, a construit un projet de périmètre en concertation étroite avec chaque commune du territoire et a proposé les orientations du futur programme d'actions.

Il revient désormais au Conseil général de créer officiellement le PPEANP. C'est pourquoi, conformément à l'article R. 143-1 du code de l'urbanisme, je sollicite votre accord sur le projet de périmètre et les orientations du programme d'actions, plus particulièrement sur l'emprise qui concerne votre commune. Une enquête publique sera ensuite organisée au premier semestre 2012 au sein de la Communauté d'Agglomération, dans l'objectif de créer le PPEANP par délibération du Conseil général au cours du second semestre 2012.

Afin de vous accompagner dans cette démarche, vous trouverez en pièces jointes à ce courrier :

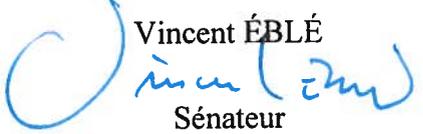
- un exemple de délibération,
- la liste des parcelles de votre commune incluses dans le périmètre,
- les plans de situation et de délimitation du périmètre,
- la note de synthèse résumant le diagnostic de territoire, les motifs du choix du périmètre ainsi que les orientations du programme d'actions.



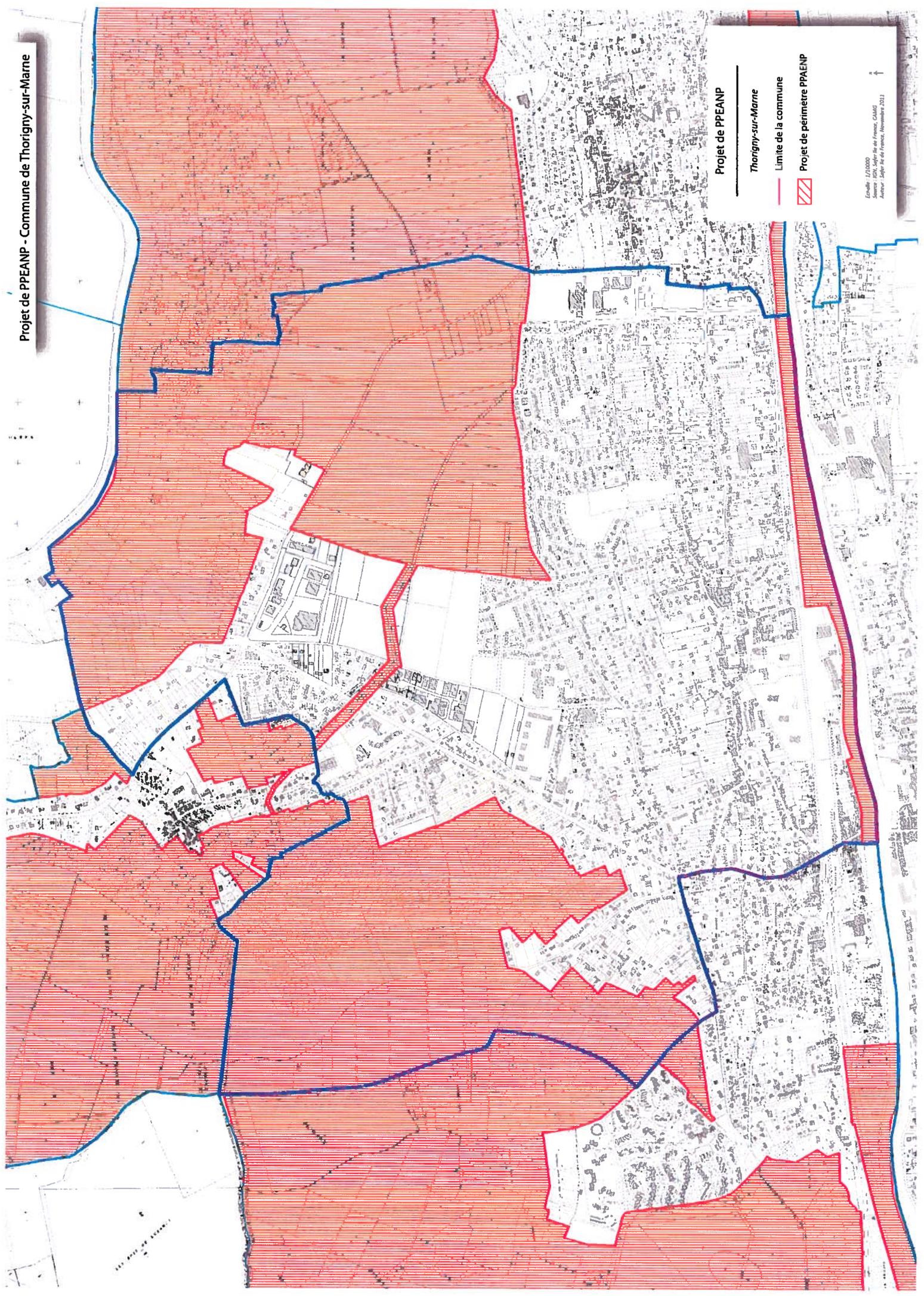
La Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire et le Département tiennent également à votre disposition les plans de situation et de délimitation au format A0. Les services de la Direction de l'Eau et de l'Environnement du Conseil général restent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire sur ce projet.

Je vous remercie de bien vouloir rendre votre accord dans les deux mois suivant la réception de ce courrier et de me faire parvenir, ainsi qu'aux services de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire, la délibération de votre conseil municipal relative à la création de ce périmètre.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs. *et amicaux.*


Vincent ÉBLÉ
Sénateur
Président du Conseil général
de Seine-et-Marne





Projet de PPEANP

Thorigny-sur-Marne

Limite de la commune

Projet de périmètre PPEANP

Echelle 1/10000
Source IGN, Safran de France, CASAC
Auteur : Safran de France, Novembre 2011